

Division des Examens et Concours  
Bureau des examens d'enseignement  
supérieur et spécialisé  
DEC/2  
n° 2021-2022  
Affaire suivie par :

Vanessa COTTALORDA  
Cheffe de bureau

Mohammed HAYOUNI  
IA IPR

Mél : [ce.dec2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dec2@ac-nancy-metz.fr)

2 rue Philippe de Gueldre – CO 30013  
54035 Nancy Cedex

Nancy, le 04/01/2022

**Le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz,**

**A**

Mesdames et Messieurs les principaux des collèges  
publics et privés sous contrat

## **Objet : Olympiades de mathématiques – Classe de quatrième**

Comme les années précédentes, les Olympiades académiques de mathématiques de quatrième sont organisées par le bureau DEC 2 du rectorat.

**J'invite l'ensemble des collèges à encourager la participation de leurs élèves.** Des partenaires fidèles sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats lors d'une cérémonie. Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie.

### **1.Nature du concours**

Le concours est ouvert à tous les collégiens scolarisés en classe de quatrième dans les collèges de l'académie. L'épreuve comporte quatre exercices, dont les énoncés sont composés en commun par un jury constitué de professeurs de mathématiques de l'académie. Ces exercices font appel aux notions classiques des programmes de collège.

### **2. Inscription des candidats**

Chaque collège public et privé sous contrat de l'académie établit, sous la responsabilité du chef d'établissement, la liste des candidats recensés par les professeurs.

Cette liste devra être adressée en utilisant sans le modifier, le fichier Excel ci-joint pour le Vendredi 28 Janvier 2022 au plus tard à : [ce.dec2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dec2@ac-nancy-metz.fr)

Les chefs d'établissement veilleront à ce que l'information soit donnée dans toutes les classes de quatrième.

### 3. Déroulement de l'épreuve

**L'épreuve a lieu le mardi 29 mars 2022, de 14 heures à 16 heures.**

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement.

**Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 29 mars 2022 à leur agenda, de manière à éviter toute concurrence avec d'autres travaux ou des activités périscolaires.** Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. **Il convient de veiller à organiser un travail rigoureusement personnel, dans un cadre serein et spacieux.** Des consignes de sécurité particulières pourront être données dans ce domaine, en fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid 19.

Les calculatrices sont autorisées ainsi que le matériel usuel de géométrie, la colle et les ciseaux.

Les candidats composeront sur des copies d'examen comme celles utilisées pour le DNB.

### 4. Transmission des copies - palmarès

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements une semaine avant l'épreuve. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique. Un palmarès académique sera établi et les lauréats seront récompensés.

### 5. Informations complémentaires

Il est prévu que les sujets tiennent compte de la nouvelle rédaction des programmes (B.O. n°30 du 26 juillet 2018) et des « attendus de fin d'année » publiés au B.O. du 22 mai 2019. Les établissements peuvent naturellement organiser des ateliers de préparation à la compétition.

Les questions éventuelles peuvent être adressées à l' IA-IPR de mathématiques et à la DEC 2.

Pour le recteur  
pour la secrétaire générale  
par délégation  
le chef de la Division des Examens  
et Concours



Antoine KAZAN